

ᐱᕐᔪᑦᑲᑦ ᐸᕐᓂᒃᑭᑦ | Rapport annuel | Annual Report

2015|2016



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑲᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑲᑦᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee



2015-2016

ᑲᑎᐱᑦ ᐱᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᐱᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
Rapport annuel
Annual Report

ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ3

Table des matières 25

Table of Contents 47

©2016 ከበል፣ ላረብርሱ፣ ልጊሮችና ልጆች ከበል፣

©2016 Comité consultatif de l'environnement Kativik



©2016 Kativik Environmental Advisory Committee

ጥርብኅገረደር ዕጽዕኑ

INAC	ደግሞጋኖር ህርግ
BAPE	ደብዳቤ ህርግ ህግግሮ ህግግሮ
CEAA	ህርግ ደብዳቤ ህግግሮ ህግግሮ
CEN	ርኅግ ደብዳቤ ጋርጽ
CIHCE	ደግሞ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ
FOC	ደብዳቤ ህግግሮ ህግግሮ
JBACE	ርኅግ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ
JBNQA	ርኅግ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ
KEAC	ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ
KEQC	ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ
KRG	ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ
MDDELCC	ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ
MERN	ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ
MFFP	ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ
NILCA	ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ
NMEF	ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ ህግግሮ

6

Λελ'Νο'Γ'
Δ'ε'Ν'Λ'Λ'

[illegible]

2015-2016-Г, Ć₂ Δσ₁Δ₂Δ₃Δ₄Δ₅ Δ₆Δ₇:

[illegible]

ᐃᑦᓂᓕᓚᓂᑦ ᑦᓄᐅᔭኅᑦᓂ

[illegible]

2015-2016-Г, Ć₂ Δσ₁Δ₂Δ₃Δ₄Δ₅ Δ₆Δ₇Δ₈Δ₉Δ₁₀Δ₁₁Δ₁₂Δ₁₃Δ₁₄Δ₁₅Δ₁₆Δ₁₇Δ₁₈Δ₁₉Δ₂₀Δ₂₁Δ₂₂Δ₂₃Δ₂₄Δ₂₅Δ₂₆Δ₂₇Δ₂₈Δ₂₉Δ₃₀Δ₃₁Δ₃₂Δ₃₃Δ₃₄Δ₃₅Δ₃₆Δ₃₇Δ₃₈Δ₃₉Δ₄₀Δ₄₁Δ₄₂Δ₄₃Δ₄₄Δ₄₅Δ₄₆Δ₄₇Δ₄₈Δ₄₉Δ₅₀Δ₅₁Δ₅₂Δ₅₃Δ₅₄Δ₅₅Δ₅₆Δ₅₇Δ₅₈Δ₅₉Δ₆₀Δ₆₁Δ₆₂Δ₆₃Δ₆₄Δ₆₅Δ₆₆Δ₆₇Δ₆₈Δ₆₉Δ₇₀Δ₇₁Δ₇₂Δ₇₃Δ₇₄Δ₇₅Δ₇₆Δ₇₇Δ₇₈Δ₇₉Δ₈₀Δ₈₁Δ₈₂Δ₈₃Δ₈₄Δ₈₅Δ₈₆Δ₈₇Δ₈₈Δ₈₉Δ₉₀Δ₉₁Δ₉₂Δ₉₃Δ₉₄Δ₉₅Δ₉₆Δ₉₇Δ₉₈Δ₉₉Δ₁₀₀Δ₁₀₁Δ₁₀₂Δ₁₀₃Δ₁₀₄Δ₁₀₅Δ₁₀₆Δ₁₀₇Δ₁₀₈Δ₁₀₉Δ₁₁₀Δ₁₁₁Δ₁₁₂Δ₁₁₃Δ₁₁₄Δ₁₁₅Δ₁₁₆Δ₁₁₇Δ₁₁₈Δ₁₁₉Δ₁₂₀Δ₁₂₁Δ₁₂₂Δ₁₂₃Δ₁₂₄Δ₁₂₅Δ₁₂₆Δ₁₂₇Δ₁₂₈Δ₁₂₉Δ₁₃₀Δ₁₃₁Δ₁₃₂Δ₁₃₃Δ₁₃₄Δ₁₃₅Δ₁₃₆Δ₁₃₇Δ₁₃₈Δ₁₃₉Δ₁₄₀Δ₁₄₁Δ₁₄₂Δ₁₄₃Δ₁₄₄Δ₁₄₅Δ₁₄₆Δ₁₄₇Δ₁₄₈Δ₁₄₉Δ₁₅₀Δ₁₅₁Δ₁₅₂Δ₁₅₃Δ₁₅₄Δ₁₅₅Δ₁₅₆Δ₁₅₇Δ₁₅₈Δ₁₅₉Δ₁₆₀Δ₁₆₁Δ₁₆₂Δ₁₆₃Δ₁₆₄Δ₁₆₅Δ₁₆₆Δ₁₆₇Δ₁₆₈Δ₁₆₉Δ₁₇₀Δ₁₇₁Δ₁₇₂Δ₁₇₃Δ₁₇₄Δ₁₇₅Δ₁₇₆Δ₁₇₇Δ₁₇₈Δ₁₇₉Δ₁₈₀Δ₁₈₁Δ₁₈₂Δ₁₈₃Δ₁₈₄Δ₁₈₅Δ₁₈₆Δ₁₈₇Δ₁₈₈Δ₁₈₉Δ₁₉₀Δ₁₉₁Δ₁₉₂Δ₁₉₃Δ₁₉₄Δ₁₉₅Δ₁₉₆Δ₁₉₇Δ₁₉₈Δ₁₉₉Δ₂₀₀Δ₂₀₁Δ₂₀₂Δ₂₀₃Δ₂₀₄Δ₂₀₅Δ₂₀₆Δ₂₀₇Δ₂₀₈Δ₂₀₉Δ₂₁₀Δ₂₁₁Δ₂₁₂Δ₂₁₃Δ₂₁₄Δ₂₁₅Δ₂₁₆Δ₂₁₇Δ₂₁₈Δ₂₁₉Δ₂₂₀Δ₂₂₁Δ₂₂₂Δ₂₂₃Δ₂₂₄Δ₂₂₅Δ₂₂₆Δ₂₂₇Δ₂₂₈Δ₂₂₉Δ₂₃₀Δ₂₃₁Δ₂₃₂Δ₂₃₃Δ₂₃₄Δ₂₃₅Δ₂₃₆Δ₂₃₇Δ₂₃₈Δ₂₃₉Δ₂₄₀Δ₂₄₁Δ₂₄₂Δ₂₄₃Δ₂₄₄Δ₂₄₅Δ₂₄₆Δ₂₄₇Δ₂₄₈Δ₂₄₉Δ₂₅₀Δ₂₅₁Δ₂₅₂Δ₂₅₃Δ₂₅₄Δ₂₅₅Δ₂₅₆Δ₂₅₇Δ₂₅₈Δ₂₅₉Δ₂₆₀Δ₂₆₁Δ₂₆₂Δ₂₆₃Δ₂₆₄Δ₂₆₅Δ₂₆₆Δ₂₆₇Δ₂₆₈Δ₂₆₉Δ₂₇₀Δ₂₇₁Δ₂₇₂Δ₂₇₃Δ₂₇₄Δ₂₇₅Δ₂₇₆Δ₂₇₇Δ₂₇₈Δ₂₇₉Δ₂₈₀Δ₂₈₁Δ₂₈₂Δ₂₈₃Δ₂₈₄Δ₂₈₅Δ₂₈₆Δ₂₈₇Δ₂₈₈Δ₂₈₉Δ₂₉₀Δ₂₉₁Δ₂₉₂Δ₂₉₃Δ₂₉₄Δ₂₉₅Δ₂₉₆Δ₂₉₇Δ₂₉₈Δ₂₉₉Δ₃₀₀Δ₃₀₁Δ₃₀₂Δ₃₀₃Δ₃₀₄Δ₃₀₅Δ₃₀₆Δ₃₀₇Δ₃₀₈Δ₃₀₉Δ₃₁₀Δ₃₁₁Δ₃₁₂Δ₃₁₃Δ₃₁₄Δ₃₁₅Δ₃₁₆Δ₃₁₇Δ₃₁₈Δ₃₁₉Δ₃₂₀Δ₃₂₁Δ₃₂₂Δ₃₂₃Δ₃₂₄Δ₃₂₅Δ₃₂₆Δ₃₂₇Δ₃₂₈Δ₃₂₉Δ₃₃₀Δ₃₃₁Δ₃₃₂Δ₃₃₃Δ₃₃₄Δ₃₃₅Δ₃₃₆Δ₃₃₇Δ₃₃₈Δ₃₃₉Δ₃₄₀Δ₃₄₁Δ₃₄₂Δ₃₄₃Δ₃₄₄Δ₃₄₅Δ₃₄₆Δ₃₄₇Δ₃₄₈Δ₃₄₉Δ₃₅₀Δ₃₅₁Δ₃₅₂Δ₃₅₃Δ₃₅₄Δ₃₅₅Δ₃₅₆Δ₃₅₇Δ₃₅₈Δ₃₅₉Δ₃₆₀Δ₃₆₁Δ₃₆₂Δ₃₆₃Δ₃₆₄Δ₃₆₅Δ₃₆₆Δ₃₆₇Δ₃₆₈Δ₃₆₉Δ₃₇₀Δ₃₇₁Δ₃₇₂Δ₃₇₃Δ₃₇₄Δ₃₇₅Δ₃₇₆Δ₃₇₇Δ₃₇₈Δ₃₇₉Δ₃₈₀Δ₃₈₁Δ₃₈₂Δ₃₈₃Δ₃₈₄Δ₃₈₅Δ₃₈₆Δ₃₈₇Δ₃₈₈Δ₃₈₉Δ₃₉₀Δ₃₉₁Δ₃₉₂Δ₃₉₃Δ₃₉₄Δ₃₉₅Δ₃₉₆Δ₃₉₇Δ₃₉₈Δ₃₉₉Δ₄₀₀Δ₄₀₁Δ₄₀₂Δ₄₀₃Δ₄₀₄Δ₄₀₅Δ₄₀₆Δ₄₀₇Δ₄₀₈Δ₄₀₉Δ₄₁₀Δ₄₁₁Δ₄₁₂Δ₄₁₃Δ₄₁₄Δ₄₁₅Δ₄₁₆Δ₄₁₇Δ₄₁₈

[illegible]

$\langle \sigma^c_L \sigma^c_R \rangle$, 2015-2020

[illegible][illegible]

[illegible]

ለዲፖሎማሲክ 2015-2016

ቅጠራ

JBNQA ሳይኒተር፣ KEAC-ወገን ሥርዓተ-ቅጠራ ቅጠራዊነት ለማረጋገጥ፣ ማረፊያ 1-፣ ሳይኒተር 31-፣ ሳይኒተር፣ ቅጠራዊነት ለማረጋገጥ፣

144-ሳይኒተር ቅጠራ	145-ሳይኒተር ቅጠራ	146-ሳይኒተር ቅጠራ	147-ሳይኒተር ቅጠራ
የጥያቄ			
ሳይኒተር 3-4, 2015	ሳይኒተር 21-24, 2015	ሳይኒተር 3-4, 2015	ሳይኒተር 9-11, 2016
የጥያቄ			
ሳይኒተር ማረፊያ	ሳይኒተር ማረፊያ	ሳይኒተር ማረፊያ	ሳይኒተር ማረፊያ
የጥያቄ ማረፊያ			
KRG: 2 ሳይኒተር: 3 ሳይኒተር: 2	KRG: 2 ሳይኒተር: 3 ሳይኒተር: 2	KRG: 2 ሳይኒተር: 3 ሳይኒተር: 3	KRG: 1 ሳይኒተር: 3 ሳይኒተር: 3
የጥያቄ ማረፊያ			
	ሳይኒተር, CEN ሳይኒተር, CEN	ሳይኒተር, MDDELCC	ሳይኒተር, CIHCE ሳይኒተር, LP ሳይኒተር, NMEF

ቅጠራዊነት ለማረጋገጥ፣ ሳይኒተር ማረፊያ ቅጠራዊነት ለማረጋገጥ፣

የጥያቄ	
ሳይኒተር 7, 2015	ሳይኒተር 11, 2016
የጥያቄ ማረፊያ	
KRG: 2 ሳይኒተር: 3 ሳይኒተር: 2	KRG: 2 ሳይኒተር: 3 ሳይኒተር: 2

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

[illegible]
$$\Delta \wedge \nu^a \otimes C \triangleright L \triangleleft \Delta^C \quad L^{99^e} \Delta \Gamma \triangleleft^C$$
[illegible]
$$\rho^b d\sigma^c \cup \sigma^c \quad \wedge \quad \rho^b d \cap \sigma^c \quad \triangleleft \quad \rho^c d \cup \sigma^b$$
[illegible]

$\Gamma^b d_{\sigma^c} \supset \sigma^c \quad \wedge \Delta^b d \cap \sigma^c \quad \nabla \Delta^c \Gamma^{\sigma^b} \quad \text{and } \Delta^L \Gamma$

[illegible][illegible][illegible]
$$b_L r^{\frac{1}{2}} b^{\frac{1}{2}} \sigma^{\frac{1}{2}} \quad \rightarrow \Delta^C r^{\frac{1}{2}} \sigma^C \quad r \Delta^C \mathcal{D} r^{\frac{1}{2}} r^{\frac{1}{2}} \sigma^C$$
[illegible]

[illegible]
$$\Delta L^C \Gamma \Delta \Gamma^b \quad \Delta L^{\zeta b \zeta} \cap \Gamma \sigma^{\zeta b}$$
[illegible]
$$\Gamma^{\epsilon_0} \cup \Delta^{\epsilon_0} \dot{\Delta}^C \quad \cup \supset^L \Gamma^{\epsilon_0} \supset \quad \Delta \sigma \supset \dot{\Delta}^C \quad \cup \cup \dot{\Delta}^L \Gamma$$
[illegible]

∇_{LC} 1,2015-Γ^c, Δ^c 31,2016-Δ^c

[illegible]

21



Table des matières

Liste des sigles	27
Mot du président.....	28
Mandat	29
Composition.....	30
Président	30
Vice-présidente	30
Membre nommé par l'ARK	30
Membres nommés par le gouvernement du Québec.....	30
Membres nommés par le gouvernement du Canada	31
Ressources humaines du CCEK.....	32
Secrétaire exécutif.....	32
Analyste en environnement	32
Plan d'action quinquennal 2015-2020	33
Activités réalisées en 2015-2016.....	35
Réunions	35
Communications.....	36
Site Web.....	36
Chronique dans <i>Makivik Magazine</i>	36
Secteurs d'activité	36
Évaluation environnementale au Nunavik	36
Livre vert sur la modernisation du régime d'autorisation de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>	36
Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ.....	37
Groupe de travail sur la participation du public – MDDELCC	37
Sensibilisation et information à l'égard des processus d'évaluation environnementale	37
Évaluation des impacts sociaux des projets de développement.....	38
Secrétariat de la CQEK	38
Secteur minier	38
Développement de la filière uranifère au Québec	38
Activités minières sur les terres de catégorie I et les terres adjacentes.....	38
Modification du <i>Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure</i>	39
Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier	39
Project minier Hopes Advance d'Oceanic Iron Ore Corp	39
Projet minier Nunavik Nickel de Canadian Royalties Inc.....	39
Réhabilitation du site minier Asbestos Hill de la Société Asbestos Inc.....	39
Colloque sur le développement minier	40

Nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik.....	40
Aménagement et occupation du territoire	40
Camps de pourvoirie abandonnés	40
Matières résiduelles et dangereuses.....	40
Gestion des matières dangereuses.....	40
Gestion des matières résiduelles au Nunavik.....	40
Responsabilité élargie des producteurs.....	41
Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada.....	41
Eau potable	41
Parcs et aires protégées au Nunavik	42
États financiers.....	42
États financiers.....	43

Liste des sigles

AANC.....	Affaires autochtones et du Nord Canada
BAPE.....	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
ACEE.....	Agence canadienne d'évaluation environnementale
CEN.....	Centre d'études nordiques
CSICE.....	Centre pour la santé des Inuits et les Changements Environnementaux
POC.....	Pêches et Océans Canada
CCEBJ.....	Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
CBJNQ.....	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCEK.....	Comité consultatif de l'environnement Kativik
CQEK.....	Commission de la qualité de l'environnement Kativik
ARK.....	Administration régionale Kativik
MDDELCC.....	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN.....	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP.....	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
ARTIN.....	Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik
FEMN.....	Fonds d'exploration minière du Nunavik

Mot du président

En mars 2007, les membres du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) ont présenté un avis lors des audiences publiques tenues à Kangiqsualujjuaq sur le projet de parc national Kuururjuaq, lequel a par la suite été créé en 2009. En 2015, lors de la 145^e réunion du CCEK, les membres ont eu l'occasion de visiter brièvement le parc, dont la superficie est de 4 461 km². Situé au nord-est de Kangiqsualujjuaq, le parc s'étend de la côte de la baie d'Ungava jusqu'aux sommets des monts Torngat. C'est dans de telles occasions que les membres peuvent réellement constater l'importance de protéger les paysages à la fois uniques, magnifiques et fragiles du Nunavik.

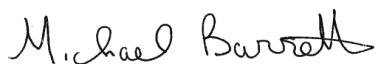
Cette année, le CCEK a réalisé des études et formulé des recommandations sur plusieurs questions, dont la modernisation du régime d'autorisation environnementale, l'amélioration de la participation du public et de l'accès à l'information, la législation minière et la réhabilitation de sites miniers abandonnés. Il a aussi fourni du soutien technique aux communautés du Nunavik concernant le traitement des matières résiduelles et des matières dangereuses.

De plus, le rapport sur le développement de la filière uranifère au Québec a été rendu public en juillet par le gouvernement du Québec, dont le chapitre portant sur la région de la baie James et le Nunavik a été écrit conjointement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), une commission spéciale du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) et une commission spéciale du CCEK. Il s'agit d'une collaboration unique sur une question environnementale et sociale de très haute importance.

Le présent rapport annuel décrit les principales réalisations du CCEK en 2015-2016. Des renseignements détaillés concernant les activités du CCEK, tels que les procès-verbaux des réunions et d'autres publications, peuvent être consultés sur le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : <http://www.keac-ccek.ca/>.

Le CCEK n'aurait pas pu accomplir tout ce travail sans le professionnalisme et le dévouement sans faille de Paule Halley, Sylvie Létourneau, Julie Samson et Jean-Yves Savaria. Cette année, trois membres ont quitté le CCEK. Ayant offert près de 20 années de service dévoué, Claude Abel, nommé par le gouvernement fédéral, a quitté le CCEK en janvier 2016. Line Choinière, une membre nommée par le gouvernement fédéral a démissionné en novembre 2015 et Thessa Girard-Bourgoin, une autre membre nommée par le gouvernement fédéral, a démissionné en mars 2016 après avoir servi trois ans au CCEK. Betsy Palliser, quant à elle, a aussi quitté le CCEK, en janvier 2016, après avoir été nommée membre par l'Administration régionale Kativik (ARK) il y a trois ans. La contribution et le dévouement de ces trois membres ont été grandement appréciés et ils manqueront aux autres membres. Benjamin Patenaude a agi de façon très compétente à titre de secrétaire exécutif, alors que Nancy Dea, une ancienne secrétaire exécutive du CCEK, a travaillé à titre d'analyste en environnement. Son professionnalisme a été grandement apprécié.

J'aimerais conclure en soulignant que, encore une fois, ce fut un privilège pour moi d'être président du CCEK et de travailler en étroite collaboration avec des personnes qui ont à cœur les préoccupations environnementales du Nunavik.



Le président,
Michael Barrett

Mandat

Le CCEK a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), laquelle a été signée en 1975 par les Inuits, les Cris, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie-James et Hydro-Québec. Le chapitre 23 de la CBJNQ traite de l'environnement et du développement futur au nord du 55^e parallèle.

Régi tant par la CBJNQ, la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) que par la Loi sur le règlement de revendications des autochtones de la Baie-James et du Nord québécois (LC 19761979, c. 32), le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'ARK et des villages nordiques.

Le CCEK a pour mandat de surveiller, par l'échange de points de vue, d'opinions et de renseignements, l'application et l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ.

Ses fonctions principales sont :

- de conseiller les gouvernements et les autorités locales sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres;
- d'étudier et de recommander des modifications aux lois, règlements, politiques, programmes et procédures administratives concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres;
- d'étudier les mécanismes et les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, et de faire des recommandations.

Le CCEK peut aussi fournir une assistance technique aux villages nordiques et à l'ARK.

Toutes les décisions et les recommandations du CCEK sont transmises aux gouvernements du Québec et du Canada ainsi qu'aux administrations régionales et locales concernées afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

Composition

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres nommés à parts égales par l'ARK, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada et remplacés, au besoin, à la discrétion de la partie responsable de leur nomination. Chaque membre a une voix, sous réserve des énoncés à l'article 23.5.4 de la CBJNQ, lesquels déterminent le type de participation en fonction des questions de compétence exclusivement provinciale, de compétence exclusivement fédérale ou de compétence mixte. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par des membres de différentes parties conformément à l'article 23.5.5 de la CBJNQ.

En 2015-2016, Michael Barrett, nommé par l'ARK, a occupé la présidence, alors que Betsy Palliser, aussi nommée par l'ARK, a occupé la vice-présidence jusqu'à ce qu'elle quitte le CCEK en janvier 2016. Son poste est par la suite demeuré vacant. En septembre 2015, Thessa Girard-Bourgoin, nommée par le gouvernement du Canada, a repris la place de membre qu'avait occupé France Roussel d'AANC en son absence. Mme Girard-Bourgoin a démissionné du CCEK en mars 2016. En novembre 2015, Line Choinière, nommée par le gouvernement Canada et membre depuis août 2013, a été remplacée par Jean-Yves Savaria. En janvier 2016, après avoir été membre pendant presque 20 ans, Claude Abel, nommé par le gouvernement du Canada, a quitté le CCEK. Son dévouement et son professionnalisme manquaient grandement aux membres.

Président



Michael Barrett. Directeur associé du Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs de l'ARK, M. Barrett joue depuis 35 ans un rôle actif au Nunavik. Il compte parmi ses réalisations la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la mise en œuvre de dispositions de la CBJNQ relatives à l'environnement ainsi que la réalisation de divers programmes de protection de l'environnement. Titulaire d'un baccalauréat avec honneur en anthropologie, M. Barrett a été membre du CCEK de sa création jusqu'à 1990, puis de 1999 à aujourd'hui. Il réside à Kuujuaq.

Vice-présidente



Betsy Palliser. M^{me} Palliser a été nommée membre du CCEK par l'ARK en février 2013. Conseillère en recherche inuite pour l'ARK, elle travaille en étroite collaboration avec ArcticNet et le Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik qui l'ont notamment amené à participer au Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. M^{me} Palliser parle couramment l'inuktitut, l'anglais et le français et réside à Puvirnituq. Elle a quitté le CCEK en janvier 2016.

Membre nommé par l'ARK



Joseph Annahatak. M. Annahatak a été maire de la communauté inuite de Kangirsuk de 1999 à 2009. Il a aussi été membre de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) de 2003 à 2009 et membre du Comité administratif de l'ARK de 2001 à 2009. M. Annahatak a occupé le poste de vice-président de l'ARK de 2009 à 2012. Il est présentement secrétaire-trésorier du village nordique de Kangirsuk et passe ses précieux temps libres à fréquenter ses lieux de pêche préférés.

Membres nommés par le gouvernement du Québec



Paule Halley. Docteure en droit, avocate et professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, M^{me} Halley est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement. Elle est membre du CCEK depuis 1999.



Sylvie Létourneau. Biologiste de formation, M^{me} Létourneau détient un certificat en coopération internationale ainsi qu'une maîtrise en sciences de l'environnement. Elle possède plusieurs expériences de travail au Canada et à l'étranger. Elle travaille depuis plusieurs années au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) où elle occupe maintenant un poste au sein de la Direction de l'expertise en biodiversité. Elle a été nommée membre du CCEK en 2006.



Julie Samson. Détentrice d'un baccalauréat en génie forestier et d'une maîtrise en écologie et pédologie forestières de l'Université Laval, M^{me} Samson est, depuis août 2011, coordonnatrice aux consultations autochtones pour la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du MDDELCC. Auparavant, elle a travaillé plusieurs années au Centre de recherche en biologie forestière de l'Université Laval, à titre de professionnelle de recherche, puis de 2002 à 2011 au Secteur Forêt du ministère des Ressources naturelles, à diverses fonctions principalement liées aux affaires autochtones. Elle a été nommée membre du CCEK en mars 2013.

Membres nommés par le gouvernement du Canada



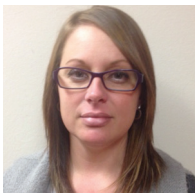
Claude Abel. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en géologie, M. Abel a été, de 1995 à 2008, agent de projets communautaires aux Programmes intégrés sur les écosystèmes et la mobilisation du public d'Environnement Canada. Il occupe maintenant le poste d'analyste en évaluations environnementales au sein de la Direction des activités de protection de l'environnement. Il a aussi été employé du Service météorologique du Canada et a ainsi travaillé et résidé pendant quatre ans dans plusieurs villages du Nunavik. Il a été nommé membre du CCEK en 1997 et a quitté le comité en janvier 2016.



Thessa Girard-Bourgoin. Détentrice de diplômes d'études supérieures de l'Université d'Ottawa en histoire ainsi qu'en développement international, M^{me} Girard-Bourgoin a travaillé au sein de différents secteurs d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). Elle est présentement responsable de la mise en œuvre de traités avec les Inuits tels que la CBJNQ et l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN). Elle a été nommée membre du CCEK en octobre 2011 et a quitté le comité en mars 2016.



Line Choinière. Titulaire d'une maîtrise en biologie de l'Université Laval, M^{me} Choinière a réalisé ses travaux de recherche dans l'Arctique canadien. Elle a commencé sa carrière en tant que travailleuse autonome, puis a œuvré au sein de la coopérative du Bureau d'écologie appliquée pendant plusieurs années où elle a réalisé différents mandats touchants notamment la faune et l'agriculture. Elle a poursuivi sa carrière à Pêches et Océans Canada où elle a occupé plusieurs fonctions. Elle agit maintenant à titre de coordonnatrice pour la liaison avec les clients et les partenariats. Elle a été nommée membre du comité en août 2013 et a quitté le CCEK en novembre 2015.



France Roussel. Détentrice de diplômes d'études supérieures de l'Université du Québec en Outaouais en administration, ainsi qu'en relations industrielles et en ressources humaines, M^{me} Roussel a travaillé au sein de divers secteurs d'AANC. Elle est responsable du financement et de la mise en œuvre de traités avec les Inuits et les Cris tels que la CBJNQ, l'ARTIN et l'Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou. Elle a été nommée membre du CCEK en février 2015 pour remplacer temporairement Thessa Girard-Bourgoin.



Jean-Yves Savaria. Biologiste de formation, M. Savaria est titulaire d'une maîtrise en océanographie de l'Université du Québec à Rimouski. Il compte 15 années d'expérience en gestion des ressources aquatiques. Depuis 2002, il a occupé divers postes à Pêches et Océans Canada concernant notamment le rétablissement d'espèces aquatiques en péril, les zones de protection marine ainsi que la conservation et la protection de l'habitat du poisson. Depuis 2009, il est gestionnaire de division au sein du Programme de protection des pêches, dont le mandat est d'assurer la durabilité et la productivité des pêches. M. Savaria a été nommé membre du CCEK en novembre 2015.

Ressources humaines du CCEK

Secrétaire exécutif

Le secrétaire exécutif est le principal employé du CCEK. Il veille à la gestion du secrétariat situé à Kuujuaq. Il est responsable du registre des décisions et des documents officiels du CCEK; de la préparation des réunions et de leur suivi; de la rédaction de la correspondance officielle, des mémoires, des avis, du rapport annuel, de même que des procès-verbaux des réunions; de la comptabilité quotidienne; de la vigie des politiques gouvernementales et des dispositions législatives ou réglementaires qui relèvent du mandat du CCEK; de l'assistance technique au président et aux membres dans la réalisation des tâches qui leur incombent; du maintien des relations étroites ainsi que de l'échange d'information pertinente pour des dossiers conjoints entre les membres du CCEK et divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. En se tenant informé des événements touchant l'environnement et le milieu social et en maintenant des contacts étroits avec les résidents de la région, le secrétaire exécutif permet au CCEK de jouer un plus grand rôle dans les divers dossiers régionaux et favorise la représentation de ce dernier lors des réunions, des ateliers et des conférences qui ont lieu au Nunavik.

En 2015-2016, ce poste a été occupé par :



Benjamin Patenaude. Détenteur d'un baccalauréat de l'Université McGill ainsi que d'une maîtrise en anthropologie de l'Université de Montréal, M. Patenaude a travaillé comme consultant pour l'Institut culturel Avataq et Parcs Nunavik avant de rejoindre le CCEK en mars 2013.

Analyste en environnement

En tant qu'employé du CCEK, l'analyste en environnement est chargé de l'examen des sujets prioritaires du CCEK dans le domaine de l'environnement. L'analyste examine les politiques, les dispositions législatives ou réglementaires ainsi que la mise en œuvre de mesures environnementales ayant des répercussions sur le Nunavik. Il contribue au développement des relations étroites entre les membres du CCEK et divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Il participe aux réunions, aux ateliers et aux conférences pertinentes au mandat du CCEK. Il fournit également de l'assistance technique au président, aux membres et au secrétaire exécutif dans la réalisation des tâches qui leur incombent.

En 2015-2016, ce poste a été occupé par :



Nancy Dea. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en études environnementales, M^{me} Dea a occupé le poste de secrétaire exécutive du CCEK d'octobre 2005 à janvier 2009 et aussi de juillet à décembre 2011. Elle travaille comme analyste en environnement à temps partiel du CCEK depuis 2012.

Plan d'action quinquennal 2015-2020

Le plan d'action quinquennal du CCEK vise à établir des orientations et des objectifs à court et à moyen termes pour la réalisation du mandat que les signataires de la CBJNQ lui ont confié. En ciblant des actions qui répondent aux enjeux prioritaires en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik, le CCEK veille à ce que soient respectés les intentions et les engagements des parties à la CBJNQ. Par son plan d'action quinquennal, le CCEK entend aussi poursuivre selon les exigences du contexte politique donné et les ressources dont il dispose, les actions qui témoignent de ses préoccupations liées notamment au développement durable, au maintien de la biodiversité, aux changements climatiques et à la qualité de vie des résidents du Nunavik.

Orientations	Objectifs	Actions
I – Le CCEK accorde une importance de premier plan aux questions environnementales et sociales spécifiques aux évaluations environnementales, au développement minier et à la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Sans s'y restreindre, il agit au regard de ces questions selon une approche globale, préventive et proactive.	1) Favoriser la transparence et la bonification des processus d'évaluation environnementale et d'examen applicables au Nunavik, soit les processus qui ont trait aux répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ, celui de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et celui de l'ARTIN.	– Promouvoir et soutenir l'amélioration de la participation des Inuits aux processus d'évaluation environnementale, dont ceux du chapitre 23.
		– Contribuer aux démarches visant la révision appropriée des annexes I et II du chapitre 23 de la CBJNQ.
		– Examiner les chevauchements des processus d'évaluation environnementale et d'examen applicables au Nunavik et identifier les solutions permettant d'en atténuer les conséquences négatives sur les populations inuites.
		– Promouvoir auprès des instances visées, la considération des enjeux sociaux dans les processus d'évaluation environnementale et d'examen applicables au Nunavik.
		– Mener auprès des groupes concernés des campagnes de sensibilisation sur les processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik.
	2) Surveiller et intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers de développement minier du Nunavik afin que les droits des Inuits et des Naskapis soient respectés et que la protection de l'environnement et du milieu social soit assurée de façon durable.	– Contribuer à la clarification des règles entourant l'exploration minière au Nunavik afin d'en minimiser les impacts sur l'environnement et le milieu social.
		– Documenter les impacts du développement minier au Nunavik et produire, au besoin, des avis ou des recommandations aux parties.
		– Participer à l'élaboration d'outils pour mieux informer les Inuits des activités minières sur le territoire.
	3) Soutenir les instances locales et régionales dans le dossier de la gestion des matières résiduelles et des matières résiduelles dangereuses.	– Soutenir et promouvoir la réalisation de projets environnementaux issus du <i>Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik</i> .
		– Intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables, afin d'assurer l'application des lois et des règlements.

II - Le CCEK considère l'application des régimes prévus à la CBJNQ de manière large et inclusive, ce qui l'amène à traiter avec vigilance les sujets sensibles pour la population du Nunavik, dont : – l'aménagement et l'occupation du territoire; – les changements climatiques; – l'eau potable; – la biodiversité; – les parcs et les aires protégées.	1) Porter une attention soutenue aux principaux enjeux susceptibles d'affecter la qualité de vie des habitants du Nunavik, dans les communautés et sur le territoire.	– Veiller au suivi de l'avancement des activités relativement à ces enjeux. – Inviter aux réunions du CCEK des spécialistes et des représentants des instances locales et régionales du Nunavik, de même que des gouvernements.
	2) Favoriser une meilleure prise en compte des besoins de la population du Nunavik en matière environnementale et sociale.	– Identifier les besoins prioritaires des instances administratives locales et régionales. – Soutenir la réalisation dans la région de projets environnementaux particuliers et collaborer avec d'autres organismes à cet effet.
III – Le CCEK exerce son mandat tout en privilégiant la collaboration afin de renforcer son réseau de communication, améliorer sa visibilité et accroître son influence.	1) Identifier et consolider les moyens pour mieux faire connaître le CCEK et son mandat auprès des habitants du nord, des instances administratives locales et régionales du Nunavik ainsi que des instances gouvernementales.	– Assurer la présence du CCEK et favoriser sa participation aux événements portant sur les enjeux environnementaux et sociaux au Nunavik.
	2) Renforcer le partage de renseignements.	– Mieux identifier les partenaires reliés aux questions prioritaires et développer les relations professionnelles afférentes. – Soutenir les instances administratives locales et régionales du Nunavik pour que des informations adéquates et bien adaptées soient véhiculées auprès de la population.
		– Souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et ainsi encourager les organismes publics et privés ainsi que les particuliers à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik.

Activités réalisées en 2015-2016

Réunions

Conformément à la CBJNQ, le CCEK doit tenir au moins quatre réunions annuellement. Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, les réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits présentés dans le tableau suivant :

144 ^e réunion	145 ^e réunion	146 ^e réunion	147 ^e réunion
<u>Dates</u>			
3 et 4 juin 2015	21 au 24 septembre 2015	3 et 4 décembre 2015	9 au 11 mars 2016
<u>Lieux</u>			
Québec	Kangiqsualujjuaq	Québec	Kuujjuaq
<u>Parties et présence des membres</u>			
ARK : 2	ARK : 2	ARK : 2	ARK : 1
Québec : 3	Québec : 3	Québec : 3	Québec : 3
Canada : 2	Canada : 2	Canada : 3	Canada : 3
<u>Invités</u>			
	N. Bhiry, CEN C. Barnard, CEN	C. Ouellet, MDDELCC	M. Lemire, CSICE J.-M. Séguin, Société Makivik C. Brin d'Amour-Côté, FEMN

En plus de ces réunions, deux conférences téléphoniques ont eu lieu aux dates suivantes :

<u>Dates</u>	
7 mai 2015	11 janvier 2016
<u>Parties et présence des membres</u>	
ARK : 2	ARK : 2
Québec : 3	Québec : 3
Canada : 2	Canada : 2

Communications

Site Web



Au cours de l'année, le CCEK a travaillé à la préparation du lancement de son nouveau site Web (www.keac-ccek.ca), disponible en inuktitut, en anglais et en français. Le nouveau site Web en préparation sera plus convivial et facilitera la lecture des divers documents publiés, tels que les rapports annuels et les procès-verbaux des réunions ainsi que les mémoires et les avis produits par le CCEK. De plus, des renseignements à l'égard du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik y seront disponibles.

Chronique dans Makivik Magazine

En 2015-2016, le CCEK a poursuivi la production de ses chroniques environnementales dans la rubrique « Coin vert » du Makivik Magazine, afin de sensibiliser davantage la population du Nunavik à des questions et des initiatives environnementales variées ainsi qu'aux bonnes pratiques en la matière. Les articles publiés cette année ont porté sur les initiatives environnementales des communautés du Nunavik (N° 105), le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises et les projets pilotes qui y sont reliés (N° 106), les déchets abandonnés (N° 107) et les consultations publiques sur les enjeux de la filière uranifère au Québec (N° 108).

Secteurs d'activité

Évaluation environnementale au Nunavik

Livre vert sur la modernisation du régime d'autorisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

En juin 2015, le MDDELCC a déposé à l'Assemblée nationale du Québec le Livre vert sur la modernisation du régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement. En septembre 2015, le CCEK a présenté un avis à la Commission des transports et de l'environnement chargée d'étudier le Livre vert. Dans son avis, le CCEK souligne que la révision proposée de la Loi sur la qualité de l'environnement ne s'applique pas au chapitre II de la Loi, lequel porte sur le territoire couvert par la CBJNQ. De plus, le comité rappelle que le régime d'autorisation environnementale applicable au nord doit lui aussi être modernisé et amélioré à bien des égards, notamment en ce qui concerne l'évaluation environnementale stratégique. En outre, le CCEK constate que certaines modifications proposées dans le Livre vert s'appliqueront de toute façon au Nunavik, soit les articles 22, 31 et 48 de la Loi. Le CCEK soulève, dans son avis, que la question de l'application au Nunavik de ces modifications législatives devront se faire sans modifier les règles d'assujettissement au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ.

Lors des consultations tenues par la Commission des transports et de l'environnement, le ministre du MDDELCC a manifesté son ouverture à moderniser le régime d'autorisation environnementale applicable au nord en collaboration avec les intervenants concernés. Dans une lettre transmise au ministre du MDDELCC en novembre 2015, le CCEK a manifesté sa volonté à prendre part au dialogue visant à renforcer le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social pour le Nunavik. Le CCEK a reçu une réponse de la sous-ministre du MDDELCC en mars 2016. La sous-ministre y a reconnu l'importance de renforcer le régime de protection de l'environnement et du

milieu social au Nunavik en modernisant le processus d'évaluation et d'autorisation ainsi qu'en simplifiant les aspects administratifs de son application. La sous-ministre a par la même occasion encouragé les membres à formuler des commentaires à ce sujet.

Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ

En 2009, le CCEK avait entamé les démarches nécessaires afin de lancer la révision du chapitre 23 de la CBJNQ qui prévoit un processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Les annexes de ce chapitre identifient les projets qui y sont obligatoirement soumis ou exclus. Le CCEK avait alors transmis aux parties concernées (ARK, Société Makivik, administrateurs provincial et fédéral) son avis intitulé Renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik. Cet avis comprend trois recommandations principales, soit 1) mettre à jour le contenu des annexes; 2) réviser le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, afin notamment de moderniser les étapes d'information et de participation du public; et 3) réviser le régime pour y inclure l'évaluation environnementale stratégique.

En 2015-2016, les membres du CCEK ont continué d'assurer le suivi de leurs recommandations. Ils ont notamment réitéré que la révision des annexes constituait un enjeu important pour le Nunavik. La CBJNQ prévoit en effet un mécanisme périodique de mise à jour et de modification des annexes moyennant le consentement mutuel des parties (articles 23.3.12 et 23.3.13). La Loi sur la qualité de l'environnement, qui reprend les dispositions du chapitre 23 de la CBJNQ, prévoit aussi la révision des annexes (article 153). Le CCEK croit que la révision des annexes devrait être une priorité pour toutes les parties concernées. En 2015-2016, un groupe de travail composé de représentants du MDDELCC, de l'ARK et de la Société Makivik ont tenu des réunions à cet effet.

Groupe de travail sur la participation du public – MDDELCC

L'amélioration du processus de participation du public, la transparence et l'accès à l'information constituent des priorités pour le CCEK qui les avait clairement indiquées en 2009 dans son avis intitulé Renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik. En 2010, l'administrateur provincial avait créé un groupe de travail composé de quelques membres du CCEK et de représentants de l'ARK, de la CQEK et du MDDELCC. Pour le CCEK, il est important que les pistes d'action pour moderniser les façons de faire définies en 2012 par le groupe de travail soient mises œuvre rapidement. Le groupe de travail a tenu une réunion en juin 2015 et les membres du sous-comité du CCEK étaient présents pour émettre des recommandations.

En 2015, la CQEK a lancé un nouveau site Internet que le CCEK a examiné lors de sa 144^e réunion. Le site comprend notamment un registre des projets incluant leurs descriptions, les études d'impact et les renseignements sur l'état d'avancement de l'examen des projets. Le CCEK souhaite poursuivre l'exercice de modernisation du processus d'information et de consultation du public entrepris avec le groupe de travail du MDDELCC et aimerait que d'autres rencontres soient planifiées entre les parties.

Sensibilisation et information à l'égard des processus d'évaluation environnementale

Afin de favoriser la compréhension des processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik par sa population et la participation de cette dernière aux consultations publiques, le CCEK, en collaboration avec une firme d'experts-conseils spécialisée dans le domaine, avait organisé en février 2014 une formation simplifiée sur les processus, l'évaluation des impacts et la participation des Inuits.

À la suite de ce projet pilote, le CCEK a concentré ses efforts en 2015-2016 à la rédaction d'un guide sur les quatre processus d'évaluation environnementale applicables aux projets de développement réalisés au Nunavik. Le CCEK entend achever ce travail au cours de la prochaine année et souhaite que le guide soit utilisé comme document de référence lors des prochaines formations.

Évaluation des impacts sociaux des projets de développement

En 2015-2016, les membres du CCEK ont poursuivi leur réflexion sur l'analyse des impacts sociaux des projets de développement soumis aux processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik. Ils souhaitent comparer les quatre processus d'évaluation applicables sur le territoire afin de cerner leurs points forts et faibles. Lors de la 146^e réunion, un sociologue du MDDELCC est d'ailleurs venu faire une présentation sur les impacts sociaux et l'acceptabilité sociale des projets de développement au Québec.

Secrétariat de la CQEK

En juillet 2015, le CCEK a transmis une lettre au MDDELCC pour souligner l'importance de préserver le caractère indépendant des organismes d'examen prévus au chapitre 23 de la CBJNQ afin de contribuer au maintien de la crédibilité de l'ensemble du processus d'évaluation environnementale. Selon le CCEK, il est également important que le secrétariat de la CQEK demeure au Nunavik afin d'en préserver l'accessibilité et de faciliter les communications avec les membres de la CQEK, la population du Nunavik ainsi que les organismes locaux et régionaux. De plus, en étant situé au Nunavik, le secrétariat de la CQEK peut fournir le soutien nécessaire à ses membres lors du processus d'examen et la prise de décision. En octobre 2015, le secrétariat de la CQEK a temporairement été déménagé dans les bureaux du MDDELCC à Québec.

Secteur minier

Développement de la filière uranifère au Québec

En mars 2014, le gouvernement du Québec avait confié au BAPE un mandat d'enquête et d'audiences publiques concernant la filière uranifère au Québec. Comme le mandat couvrait toute la province, y compris les territoires régis par la CBJNQ et la Convention du Nord-Est québécois, le gouvernement a demandé au BAPE de travailler avec le CCEK et le CCEBJ pour la réalisation, dans les territoires couverts par les conventions, de ce mandat d'une durée d'un an. À la suite des audiences publiques réalisées dans le cadre du mandat, les trois organisations ont rédigé un rapport conjoint qui a été intégré au rapport global produit par le BAPE pour toutes les régions du Québec. Ce rapport conjoint correspond au chapitre 13 du rapport global. Il a été traduit en inuktitut, en cri et en anglais. En juillet 2015, le MDDELCC a publié le rapport sur l'enquête et les audiences publiques concernant la filière uranifère au Québec préparé par le BAPE. Au cours de la dernière année, le CCEK a aussi produit un bilan des activités réalisées dans le cadre du mandat sur la filière uranifère. Ce bilan visait à identifier les forces et les faiblesses du processus conjoint réalisé par le BAPE et le CCEK. Ce bilan a été transmis au MDDELCC, au BAPE et au CCEBJ.

Activités minières sur les terres de catégorie I et les terres adjacentes

En 2015-2016, les membres du CCEK ont poursuivi leur réflexion sur les régimes d'autorisation applicables aux activités d'exploration et d'exploitation minières qui pourraient avoir lieu sur les terres de catégorie I et les terres adjacentes, et ce, en raison notamment de l'intérêt du gouvernement du Québec de développer le nord de la province et des claims des sociétés minières à proximité des villages. Ainsi, les membres ont poursuivi leurs discussions sur la portée des dispositions du chapitre 7 de la CBJNQ touchant les activités d'exploration minière sur ces terres ainsi que de leur assujettissement au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ.

Dans une lettre adressée en 2014 au sous-ministre du MDDELCC, le CCEK avait demandé comment le MDDELCC traite les projets d'exploration minière réalisés sur les terres de catégorie I et les terres adjacentes et comment il assure l'application des dispositions applicables de la CBJNQ. Pour le CCEK, les dispositions du chapitre 7 de la CBJNQ revêtent une grande importance notamment en ce qui concerne la participation des communautés en amont des activités de développement minier. Le CCEK a reçu en décembre 2015 une réponse de la sous-ministre du MDDELCC précisant son interprétation de ces dispositions.

Modification du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure

En juin 2015, une lettre a été transmise au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant les commentaires et les observations des membres sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure. Selon le CCEK, bien que plusieurs des modifications proposées représentent des améliorations au règlement, des modifications devraient être apportées au projet de règlement de manière à énoncer plus explicitement les spécificités du droit applicable aux activités minières sur le territoire du Nunavik en vertu de la CBJNQ.

Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier

Le CCEK a discuté lors de la 147^e réunion du projet de Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier préparé par le MERN. En mars 2016, l'analyste en environnement a participé à une réunion au cours de laquelle il y a eu des discussions entre le MERN, l'ARK, la Société Makivik et le CCEK concernant l'orientation des instances gouvernementales concernées quant aux actions à entreprendre à chaque étape d'un projet d'exploration ou d'exploitation minière. Le MERN a prévu consulter les communautés autochtones et la population de l'ensemble du Québec avant de dévoiler sa politique finale à l'automne 2016.

Projet minier Hopes Advance d'Oceanic Iron Ore Corp

En 2015-2016, le CCEK a réitéré sa demande de rencontrer un représentant de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) concernant l'application des processus fédéraux d'évaluation environnementale aux projets miniers en cours au Nunavik. Il s'est montré préoccupé par les incohérences dans l'application des divers processus d'évaluation environnementale pour des projets miniers et de leurs conséquences sur l'environnement et le milieu social. Il a souhaité comprendre, d'une part, la décision de l'administrateur fédéral concernant l'assujettissement du projet minier Hopes Advance (région d'Aupaluk) au processus d'évaluation environnementale prévu dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et, d'autre part, son non-assujettissement au processus fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ. Il a également voulu comprendre les raisons pour lesquelles l'ACEE a appliqué deux processus d'évaluation environnementale différents à deux projets similaires, soit les projets miniers Hopes Advance d'Oceanic Iron Ore Corp et Nunavik Nickel de Canadian Royalties Inc., comprenant tous les deux la construction d'une mine et d'infrastructures portuaires.

En novembre 2015, le CCEK a communiqué avec le MDDELCC et l'ACEE concernant la période de validité des directives fédérale et provinciale pour la préparation de l'étude d'impact du projet. Selon le MDDELCC, la directive provinciale arrive au terme de sa période de validité en septembre 2015 et la compagnie Oceanic Iron Ore Corp a été contactée à cet effet. Selon l'ACEE, la directive fédérale ne comporte aucune échéance ou période de validité. Il semble, par ailleurs, que le promoteur a l'intention de soumettre son évaluation des impacts du projet en décembre 2016.

Projet minier Nunavik Nickel de Canadian Royalties Inc.

En avril 2015, le CCEK a transmis une lettre à l'ACEE concernant les documents administratifs utilisés pour autoriser le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel à la baie Déception, à la suite du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévu au chapitre 23 de la CBJNQ. Le CCEK considère que plusieurs aspects des documents produits pourraient être bonifiés afin notamment d'y apporter certaines précisions manquantes. Dans sa réponse, l'ACEE souligne la pertinence des préoccupations du comité et qu'elle est disposée à en discuter.

Réhabilitation du site minier Asbestos Hill de la Société Asbestos Inc.

La mine Asbestos Hill de la Société Asbestos Inc. a été exploitée de 1972 à 1984. Malgré les travaux de réhabilitation qui ont été réalisés par le passé, les communautés du Nunavik sont toujours préoccupées par le niveau de contamination dans les environs du site minier. Dans un tel contexte, le CCEK a présenté une demande d'accès à l'information auprès du MDDELCC en juin 2015 concernant ce site afin d'obtenir un état de la situation. Il a reçu les documents demandés en

janvier 2016, et une présentation sommaire a été faite aux membres lors de la 147^e réunion. Les membres poursuivent leurs discussions quant aux mesures pertinentes à prendre à l'égard de ce dossier.

Colloque sur le développement minier

En avril 2015, le secrétaire exécutif a participé à l'édition 2015 du colloque sur le développement minier qui s'est tenu à Kuujuaq. Ainsi, il a pu informer les membres des activités minières en cours au Nunavik, plus particulièrement des projets d'exploitation. De plus, un résumé des activités minières en cours a été présenté par la Société Makivik lors de la 147^e réunion. Il a notamment été question du projet d'exploitation des éléments des terres rares, proposé par la société Quest et devant être réalisé à la frontière entre le Québec et le Labrador, ainsi que des multiples processus d'évaluation environnementale qui s'y appliqueront.

Nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik

En 2015-2016, le CCEK a continué de suivre la progression du projet de nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik entrepris par l'ARK. Selon la coordonnatrice du projet, 16 des 18 sites nécessitant des travaux de grande envergure et 25 des 27 sites nécessitant des travaux de moyenne envergure ont été nettoyés depuis le début du projet en 2005. Les activités de nettoyage devraient se poursuivre jusqu'en 2017 sur les derniers sites nécessitant des travaux de grande et de moyenne envergures.

Aménagement et occupation du territoire

Camps de pourvoirie abandonnés

En 2015-2016, le CCEK a continué de s'intéresser aux camps de pourvoirie et autres camps abandonnés au Nunavik. En mai 2015, il a transmis une lettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour lui demander des renseignements sur un groupe de travail qui a été créé pour discuter de solutions concernant ce problème. Il a été informé que le groupe de travail avait tenu des réunions mais que les travaux progressaient lentement et que le MFFP analysait la situation afin de la préciser. En novembre 2015, il a transmis une deuxième invitation au MFFP pour avoir une présentation à ce sujet.

Matières résiduelles et dangereuses

Gestion des matières dangereuses

En 2015-2016, le CCEK a entrepris la mise à jour des trois guides concernant la gestion des matières dangereuses au Nunavik qui avaient été publiés en 2008. Ces guides fournissent des renseignements généraux et techniques sur les caractéristiques, la manutention, l'entreposage et la gestion adéquate des déchets dangereux et des matières dangereuses au Nunavik ainsi que des méthodes d'intervention en cas de déversement et de réhabilitation des sites contaminés. Il a aussi été prévu que ces guides soient distribués dans les communautés et les organismes régionaux à l'été 2016.

Gestion des matières résiduelles au Nunavik

Depuis 2010, le CCEK fait le suivi de l'avancement des travaux liés à l'élaboration par l'ARK du Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik qui a été approuvé par le MDDELCC en juillet 2015. Une série de projets pilotes devraient être réalisés au cours des cinq prochaines années pour évaluer diverses méthodes de traitement des matières résiduelles adaptées aux réalités du Nunavik. Les membres du CCEK ont poursuivi les discussions à propos de la participation possible du CCEK dans certains de ces projets pilotes.

En octobre 2015, le secrétaire exécutif a accompagné des employés du bureau régional du MDDELCC lors de la tournée d'inspection annuelle de plusieurs villages du Nunavik. Les inspections ont principalement porté sur les bancs d'emprunt

et les carrières. Les visites ont permis au secrétaire exécutif de présenter le mandat du CCEK aux représentants des communautés et de discuter avec eux de leurs préoccupations environnementales.

Lors de la 146^e réunion, les membres ont été informés que la Chaire en écoconseil à l'Université du Québec à Chicoutimi avait reçu des fonds du gouvernement du Québec, dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2016, pour élaborer des techniques de gestion des matières résiduelles adaptées au milieu nordique. En février 2016, le CCEK a transmis une lettre à la Chaire en éco-conseil pour inviter un représentant à venir faire une présentation à une réunion ultérieure.

Responsabilité élargie des producteurs

Lors de la 146^e réunion du CCEK, les membres ont été informés du suivi des projets pilotes de collecte de matières résiduelles particulières, qui ont eu lieu à l'automne 2015 dans les communautés de Kuujjuarapik, Salluit et Kuujjuaq, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs. Les matières résiduelles visées comprenaient les appareils électroniques, la peinture, les piles et les batteries, les tubes fluorescents et les lampes fluo-compactes ainsi que les huiles, l'antigel, les solvants et les filtres à huile usagés. Un technicien spécialisé et une spécialiste en environnement de l'ARK ont offert du soutien et de la formation aux représentants des communautés. Un rapport final faisant état des volumes de matières résiduelles recueillies a été présenté lors de la 147^e réunion.

Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

Afin d'entamer une troisième et dernière phase de restauration des sites de la ligne Mid-Canada, qui consistait en un réseau de stations radar Doppler et d'approvisionnement s'étendant à travers le Canada le long du 55^e parallèle, le CCEK a transmis en 2012 un avis aux administrateurs fédéral et provincial de la CBJNQ comportant un résumé du projet de nettoyage ainsi que plusieurs recommandations relatives à la phase suivante. En 2015-2016, il a poursuivi ses démarches auprès du MDDELCC, de l'ARK, de l'administrateur fédéral et du ministère de la Défense nationale dans le but de favoriser la conclusion d'une entente entre ces parties pour la restauration complète des sites. La protection de l'environnement ainsi que l'amélioration de la sécurité publique pour les utilisateurs du territoire demeurent des préoccupations importantes pour le CCEK.

Lors de la 146^e réunion, les membres ont été informés que la caractérisation du site de détection radar de la pointe Louis XIV, situé au sud du 55^e parallèle, était terminée et ont demandé d'obtenir une copie du rapport du MDDELCC.

Eau potable

Depuis 2007, le CCEK poursuit ses efforts en vue de mobiliser les intervenants sur les questions relatives à la qualité de l'eau potable entreposée dans les réservoirs des résidences situées au Nunavik. La correspondance entretenue avec la Société d'habitation du Québec concernant les défis environnementaux et sociaux reliés au nettoyage inadéquat de ces réservoirs a donné lieu à une initiative de l'Office municipal d'habitation Kativik prévoyant la mise en place d'un programme d'entretien des réservoirs et de projets pilotes dans les communautés du Nunavik. En 2015-2016, le CCEK a été informé que le programme était achevé dans les 14 communautés et qu'une deuxième tournée de nettoyage était envisagée dans les années à venir.

Lors de la 147^e réunion, Mme Mélanie Lemire du Centre pour la santé des Inuits et les changements environnementaux (Université Laval) a présenté le projet d'Enquête sur la santé Qanuillirpitaq 2017 dont le but est de recueillir des données à propos de la santé physique et psychosociale des résidents du Nunavik. Une consultation de ces derniers est d'ailleurs prévue pour 2017. Le sondage visera alors à obtenir des informations à propos de leur mode et leur milieu de vie. Le CCEK a recommandé à Mme Lemire que le volet de recherche concernant la nutrition permette de documenter la qualité de l'eau potable et ses impacts sur la population.

Parcs et aires protégées au Nunavik

En 2015-2016, le CCEK a continué d'assurer le suivi des étapes de développement des parcs et des aires protégées de la région, notamment le parc national Ulittaniujalik nouvellement créé, le projet d'aire protégée de la rivière Kovic, les projets des parcs nationaux du Cap Wolstenholm et de la Baie-aux-Feuilles ainsi que la proposition visant à inclure le havre Douglas dans le parc national des Pingualuit.

États financiers

Le CCEK est financé à parts égales par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Selon l'Entente administrative concernant le maintien et le fonctionnement du secrétariat du CCEK, signée en 2005 entre le MDDELCC et le CCEK, c'est le MDDELCC qui achemine au CCEK, en avril, la subvention annuelle qui inclut à la fois les montants fournis par les gouvernements provincial et fédéral. La page suivante présente un sommaire des états financiers de l'année 2015-2016.

États financiers¹

1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

	ANNEXE A	
	2016	2015
	\$	\$
CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	107,902	99,144
Services de comptabilité	14,689	11,805
Publications, guides et affiches	26,566	
Frais de consultation et location de logement	32,216	46,356
Assurances	3,088	3,188
Frais légaux et location de logement	3,600	
Location d'un espace de bureau	24,439	20,530
Fourniture de bureau	164	300
Permis, licences et enregistrements	349	582
Télécommunications	2,836	13,425
Autres	253	2,396
	216,102	197,726
	ANNEXE B	
	2016	2015
	\$	\$
FRAIS DE RÉUNION ANNUELLE		
Rapport annuel	6,832	6,532
Frais de repas	2,508	1,064
Traduction	35,278	16,636
Frais de voyage et hébergement	46,021	50,943
	90,639	75,175
	ANNEXE C	
	2016	2015
	\$	\$
CONSULTATIONS - URANIUM		
Salaires et charges sociales		8,411
Honoraires de consultation		16,303
Réunion frais de repas		841
Télécommunications		3,514
traduction		1,723
Frais de voyage et hébergement		22,934
Autres		596
	–	54,322

¹ Le rapport de vérification produit par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton comptables agréés inc. peut être consulté au bureau du secrétariat du CCEK.



Table of Contents

List of Abbreviations	49
Message from the Chairperson	50
Mandate.....	51
Composition.....	52
Chairperson	52
Vice-Chairperson	52
Member Appointed by the KRG.....	52
Members Appointed by the Gouvernement du Québec.....	52
Members Appointed by the Government of Canada.....	53
Staff	54
Executive Secretary	54
Environmental Analyst.....	54
Five-Year Action Plan, 2015–2020	55
Activities 2015–2016	57
Meetings	57
Communications.....	58
Website	58
Makivik Magazine Articles	58
Sectors of Activity.....	58
Environmental Assessment in Nunavik.....	58
Green Paper on the Modernization of the Environmental Authorization Regime under the <i>Environment Quality Act</i>	58
Revision of the Schedules of Section 23 of the JBNQA	59
Working Group on Public Participation – MDDELCC.....	59
Awareness Building and Information regarding Environmental Assessment Procedures.....	59
Assessment of the Social Impacts of Development Projects	59
KEQC Secretariat.....	60
Mining Sector.....	60
Development of the Uranium Industry in Québec	60
Mining Activities on Category I and Adjacent Lands	60
Modification of the Regulation on <i>Mineral Substances other than Petroleum, Natural Gas and Brine</i>	60
Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector.....	61
Hopes Advance Mining Project – Oceanic Iron Ore Corp.....	61
Nunavik Nickel Mining Project – Canadian Royalties Inc.....	61
Rehabilitation of the Asbestos Hill Mining Site – Asbestos Corporation Ltd.....	61
Mining Development Symposium	61

Clean-Up of Abandoned Mineral Exploration Sites in Nunavik.....	62
Land Planning and Occupancy	62
Abandoned Outfitting Camps.....	62
Residual and Hazardous Materials.....	62
Hazardous Materials Management.....	62
Residual Materials Management in Nunavik.....	62
Extended Producer Responsibility	62
Mid-Canada Line Clean-Up Project.....	63
Drinking Water	63
Parks and Protected Areas in Nunavik.....	63
Financial Statement	64
Financial Statement	65

List of Abbreviations

INAC.....	Indigenous and Northern Affairs Canada
BAPE.....	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (environmental public hearings committee)
CEAA	Canadian Environmental Assessment Agency
CEN	Centre d'études nordiques (centre for northern studies)
CIHCE	Centre for Inuit Health and Changing Environments
FOC.....	Fisheries and Oceans Canada
JBACE	James Bay Advisory Committee on the Environment
JBNQA.....	<i>James Bay and Northern Québec Agreement</i>
KEAC.....	Kativik Environmental Advisory Committee
KEQC	Kativik Environmental Quality Commission
KRG	Kativik Regional Government
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (sustainable development, the environment and the fight against climate change)
MERN.....	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (energy and natural resources)
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (forests, wildlife and parks)
NILCA.....	<i>Nunavik Inuit Land Claims Agreement</i>
NMEF.....	Nunavik Mineral Exploration Fund

Message from the Chairperson

In March 2007, the members of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) presented a brief at the public hearings in Kangiqsualujjuaq on the proposed Parc national Kuururjuaq, which was created in 2009. In 2015 during the 145th meeting of the KEAC, the members had an opportunity to briefly visit the park, which covers 4,461 km². Located northeast of Kangiqsualujjuaq, the park stretches from the coast of Ungava Bay to the summits of the Torngat Mountains. These kinds of opportunities make it possible for the members to truly grasp the importance of protecting the unique and beautiful yet fragile landscapes of Nunavik.

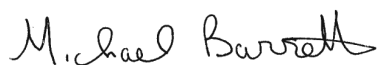
This year, the KEAC completed studies and made recommendations on a number of issues, including the modernization of the environmental authorization regime, improving public participation and access to information, mining legislation, and the rehabilitation of abandoned mining sites. It also provided technical support to Nunavik communities on treatment of residual and hazardous materials.

As well, the report on the future of the provincial uranium industry was made public by the Gouvernement du Québec in July. The section concerning the James Bay region and Nunavik was written jointly by the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (environmental public hearings committee, BAPE), a special commission of the James Bay Advisory Committee on the Environment (JBACE) and a special commission of the KEAC. This represents a unique collaborative effort on a very important environmental and social issue.

This annual report describes the main achievements of the KEAC in 2015–2016. Detailed information on KEAC activities, such as meeting minutes and other publications, is available on the organization's website at <http://keac-ccek.ca>.

It would not have been possible for the KEAC to complete all this work without the unwavering professionalism and dedication of Paule Halley, Sylvie Létourneau, Julie Samson and Jean-Yves Savaria. This year, three members resigned from the KEAC. After nearly 20 years of dedicated service to the KEAC, the federal-government appointee Claude Abel resigned in January 2016. Line Choinière, a federal government appointee resigned in November 2015 and Thessa Girard-Bourgoin, another federal government appointee, resigned in March 2016 after three years with the KEAC. Betsy Palliser, a KRG representative resigned in January 2016 also after three years of service. The contribution and dedication of these members was greatly appreciated and will be missed by the other members. Benjamin Patenaude ably served as the executive secretary and Nancy Dea, a former executive secretary, filled the role of environmental analyst. Her professionalism was much appreciated.

I would like to conclude this message by noting that, once again this year, it was a privilege to serve as KEAC chairperson and to be able to work in close collaboration with so many individuals who have the environmental concerns of Nunavik so deeply at heart.



Michael Barrett
Chairperson

Mandate

The KEAC was created pursuant to Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA), signed in 1975 by Inuit, Cree, the Gouvernement du Québec, the Government of Canada, the Société d'énergie de la Baie James (energy corporation), the Société de développement de la Baie James (development corporation), and Hydro-Québec. Section 23 of the JBNQA covers the environment and future development north of the 55th parallel.

Governed by the JBNQA, the *Environment Quality Act* (CQLR, c. Q2) and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976/1979, c. 32), the KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. It is the preferential and official forum for the federal and provincial governments, the KRG and the northern villages.

The mandate of the KEAC is to oversee, through the sharing of viewpoints, opinions and information, the administration and management of the environmental and social protection regime established pursuant to Section 23 of the JBNQA.

Its main functions are to:

- advise the governments and local officials on major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime and the land use regime;
- study and recommend amendments to legislation, regulations, policies, programs and administrative procedures concerning the natural and social environments and land use;
- study environmental and social impact assessment and review mechanisms and procedures, as well as make recommendations.

The KEAC may also provide technical assistance to the northern villages and the KRG.

All the decisions and recommendations of the KEAC are transmitted to the Gouvernement du Québec, the Government of Canada, as well as concerned local and regional governments, for information purposes and appropriate action.

Composition

The KEAC is a tripartite body composed of nine members appointed in equal parts by the KRG, the Gouvernement du Québec and the Government of Canada, and replaced from time to time at the discretion of the appointing party. Each member has one vote, subject to paragraph 23.5.4 of the JBNQA that specifies the type of participation for matters of exclusive provincial, exclusive federal or mixed jurisdiction. Every year, the positions of chairperson and vice-chairperson are held in turn by the members of the different appointing parties pursuant to paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

In 2015–2016, the KRG appointee Michael Barrett acted as chairperson and Betsy Palliser, also appointed by the KRG, acted as vice-chairperson until her resignation from the KEAC in January 2016. Subsequently, the position remained vacant. In September 2015, the federal-government appointee Thessa Girard-Bourgoin returned to her position, which had been held during her absence by France Roussel. Ms. Girard-Bourgoin resigned from the KEAC in March 2016. In November 2015, Line Choinière, who was appointed by the Government of Canada in August 2013, was replaced by Jean-Yves Savaria. In January 2016, after having served as a member for nearly 20 years, the federal-government appointee Claude Abel resigned from the KEAC. His dedication and professionalism will be greatly missed by the members.

Chairperson



Michael Barrett is Associate Director of the KRG Renewable Resources, Environment, Lands and Parks Department. Over the last 35 years, he has played an active role in Nunavik. He has been involved in the implementation of the Inuit Hunting, Fishing and Trapping Support Program, environmental provisions of the JBNQA, and various environmental protection programs. Holding an Honours Bachelor degree in Anthropology, Mr. Barrett served as a member of the KEAC from its creation until 1990 and from 1999 to the present. He lives in Kuujuaq.

Vice-Chairperson



Betsy Palliser was appointed to the KEAC by the KRG in February 2013. Employed at the KRG as an Inuit research advisor, she works closely with ArcticNet and the Nunavik Nutrition and Health Committee, which has led to collaboration on the Northern Contaminants Program. Ms. Palliser is fluent in Inuktitut, English and French, and resides in Puvirnituk. She resigned from the KEAC in January 2016.

Member Appointed by the KRG



Joseph Annahatak was mayor of the Inuit community of Kangirsuk from 1999 to 2009. He also served as a member of the Kivik Environmental Quality Commission (KEQC) from 2003 to 2009 and of the KRG Executive Committee from 2001 to 2009. Mr. Annahatak held the position of KRG vice-chairperson from 2009 to 2012. He is currently secretary-treasurer of the Northern Village of Kangirsuk and spends his precious off-time at his favourite fishing spots.

Members Appointed by the Gouvernement du Québec



Paule Halley, LL.D., is a lawyer, a professor of law at Université Laval and the Canada Research Chair in Environmental Law. She was appointed to the KEAC in 1999.



Sylvie Létourneau is a biologist by training. She possesses a Certificate in International Cooperation as well as a Master's degree in Environmental Science. Ms. Létourneau has work experience in a variety of capacities in Canada and abroad, and has been employed for several years with the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (sustainable development, the environment and the fight against climate change, MDDELCC) where she currently holds a position with the Biodiversity Expertise Branch. She was appointed to the KEAC in 2006.



Julie Samson holds a Bachelor's degree in Forest Engineering and a Master's degree in Forest Ecology and Pedology from Université Laval. Since August 2011, Ms. Samson is the Coordinator for Aboriginal Consultations with the Environmental and Strategic Assessment Branch of the MDDELCC. Previously, she had worked for several years with Université Laval's Centre de recherche en biologie forestière (forest biology research) as a researcher and, from 2002 to 2011, in the Forest Sector of the Ministère des Ressources naturelles (natural resources) with various duties mainly related to Aboriginal affairs. Ms. Samson was appointed to the KEAC in March 2013.

Members Appointed by the Government of Canada



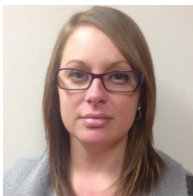
Claude Abel holds a Bachelor's degree in Geology. Between 1995 and 2008, he worked as a Community Projects Officer for the Integrated Ecosystem and Public Engagement Programs at Environment Canada. He is currently an Environmental Assessment Analyst at the Environmental Protection Operations Directorate. As an employee of the Meteorological Service of Canada, Mr. Abel once lived and worked in several Nunavik villages for four years. Mr. Abel was appointed to the KEAC in 1997 and resigned in January 2016.



Thessa Girard-Bourgoin holds graduate degrees from the University of Ottawa in History and International Development. Ms. Girard-Bourgoin has worked in various sectors at Indigenous and Northern Affairs Canada (INAC). She is currently responsible for the implementation of treaties with Inuit, such as the JBNQA and the Nunavik Inuit Land Claims Agreement (NILCA). She was appointed to the KEAC in October 2011 and resigned in March 2016.



Line Choinière holds a Master's degree in Biology from Université Laval and has completed research work in the Canadian Arctic. Ms. Choinière began her career as an independent worker and was then employed by the Bureau d'écologie appliquée for several years where she was responsible for different mandates mainly related to wildlife and agriculture. Subsequently, she worked with Fisheries and Oceans Canada (FOC) in several capacities. Ms. Choinière is currently Coordinator for Liaison with Clients and Partners. She was appointed to the KEAC in August 2013 and resigned in November 2015.



France Roussel holds graduate degrees from the Université du Québec en Outaouais in Administration, Labour Relations and Human Resources. She has worked at INAC in a variety of sectors, and is currently responsible for the funding and implementation of treaties with Inuit and Cree under agreements such as the JBNQA, the NILCA and the *Eeyou Marine Region Land Claim Agreement*. She was appointed to the KEAC in February 2015 to temporarily replace Thessa Girard-Bourgoin.



Jean-Yves Savaria is a biologist by training and has a Master's degree in Oceanography from the Université du Québec à Rimouski. Mr. Savaria has 15 years' experience in aquatic resource management. Since 2002, he has performed various mandates with FOC related to the recovery of aquatic species at risk, marine protected areas, as well as fish habitat conservation and protection. Since 2009, he has been working as Division Manager under the Fisheries Protection Program, which has a mandate to maintain the sustainability and productivity of the fisheries. Mr. Savaria was appointed to the KEAC in November 2015.

Staff

Executive Secretary

The executive secretary is the main employee of the KEAC and is responsible for managing its secretariat based in Kuujuaq. The executive secretary keeps the official record of the KEAC's decisions and documents; plans the organization's meetings and ensures follow-up; drafts official correspondence, briefs, position papers, the annual report and meeting minutes; performs day-to-day bookkeeping; monitors government policies, legislation and regulations that fall under the KEAC mandate; provides technical assistance to the chairperson and the other members of the KEAC to help them fulfil their duties; as well as maintains close ties and liaises relevant information on joint files between the members of the KEAC and various regional, provincial and federal stakeholders. By staying informed of developments concerning the natural and social environments and maintaining close contact with the residents of the region, the executive secretary allows the KEAC to play a larger role in various regional files and fosters its representation at meetings, workshops and conferences in Nunavik.

In 2015–2016, this position was held by:



Benjamin Patenaude holds a Bachelor's degree from McGill University and a Master's degree in Anthropology from the Université de Montréal. Mr. Patenaude worked as a consultant for the Avataq Cultural Institute and Nunavik Parks before joining the KEAC in March 2013.

Environmental Analyst

As a KEAC employee, the environmental analyst is responsible for studying the organization's priority environmental files. The analyst studies policies, legislation and regulations as well as the implementation of environmental measures with impacts on the region. The analyst contributes to maintaining close ties between the members of the KEAC and various regional, provincial and federal stakeholders, and participates in meetings, workshops and conferences related to the KEAC mandate. The environmental analyst also provides technical assistance to the chairperson, the organization's other members and the executive secretary to help them fulfil their duties.

In 2015–2016, this position was held by:



Nancy Dea holds a Bachelor of Science degree in Environmental Studies and served as the executive secretary of the KEAC from October 2005 to January 2009 and from July to December 2011. Ms. Dea has been employed by the KEAC as a part-time environmental analyst since 2012.

Five-Year Action Plan, 2015–2020

This five-year action plan establishes orientations as well as short- and medium-term objectives to fulfil the mandate given to the KEAC by the signatories of the JBNQA. By targeting actions that are responsive to priority environmental and social protection issues in Nunavik, the KEAC strives to ensure compliance with the intentions and commitments of the parties under the JBNQA. Through its five-year action plan, the KEAC also aims to pursue, in accordance with the political context and available resources, actions related to its concerns in particular regarding sustainable development, the safeguarding of biodiversity, climate change and the quality of life of the residents of Nunavik.

Orientations	Objectives	Actions
I – The KEAC is committed to following up on environmental and social issues specifically in relation to environmental assessments, mining development and residual materials management in Nunavik. While not being bound to it, the KEAC advocates a comprehensive, preventive and proactive approach.	1) Foster transparency and improvements to the environmental and social assessment procedures applicable in Nunavik, i.e. the procedures covering environmental and social impacts under Section 23 of the JBNQA, the procedure under the <i>Canadian Environmental Assessment Act</i> , and the procedure under the NILCA.	– Promote and support the enhanced participation of Inuit in environmental assessment procedures, including those under Section 23 of the JBNQA.
		– Contribute to the adequate revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA.
		– Study the overlapping environmental assessment procedures applicable in Nunavik and identify solutions to mitigate the negative impacts on Inuit.
		– Promote among concerned authorities consideration of social issues under the environmental assessment procedures applicable in Nunavik.
		– Conduct among concerned groups awareness campaigns on the environmental assessment procedures applicable in Nunavik.
	2) Monitor and intervene in a relevant and effective manner in mining development files in Nunavik in order to ensure compliance with the rights of Inuit and Naskapi as well as sustainable environmental and social protection.	– Contribute to clarification of the regulations applicable to mineral exploration in Nunavik in order to minimize environmental and social impacts.
		– Document the impacts of mining development in Nunavik and submit as required briefs or recommendations to the parties.
		– Participate in the development of tools aimed at keeping Inuit informed of mining activities in the region.
	3) Provide support to local and regional authorities regarding the management of residual materials and hazardous materials.	– Support and promote the implementation of environmental projects contained in the <i>Nunavik Residual Materials Management Plan</i> .
		– Ensure effective interventions with responsible authorities to ensure compliance with legislation and regulations.

II – The KEAC considers the regimes established under the JBNQA in a broad and inclusive manner, and therefore addresses with vigilance topics of concern to the residents of Nunavik, including: – land use planning and occupancy; – climate change; – drinking water; – biodiversity; – parks and protected areas.	1) Focus attention on the main issues likely to affect the quality of life of the residents of Nunavik, in the communities and on the land.	– Monitor the progress of activities related to these issues.
	2) Foster enhanced consideration of the environmental and social needs of the residents of Nunavik.	– Invite to KEAC meetings specialists as well as representatives of local, regional and government authorities.
		– Identify the priority needs of local and regional authorities.
		– Provide support for specific environmental projects in the region and cooperate with other organizations for this purpose.
III – To fulfil its mandate, the KEAC prioritizes collaboration with a view to strengthening its communications network, enhancing its visibility and increasing its influence.	1) Identify and consolidate means to improve the visibility of the KEAC and its mandate among northerners as well as local, regional and government authorities.	– Ensure the presence of the KEAC and promote its participation at events relating to environmental and social issues in Nunavik.
	2) Reinforce information sharing.	– Better identify partners on priority issues and develop attendant professional relations.
		– Provide support to local and regional authorities to ensure the transmission of adequate and adapted information to the residents of Nunavik.
		– Highlight local environmental actions as well as encourage public and private organizations and individuals to care for environmental quality in Nunavik.

Activities 2015–2016

Meetings

Pursuant to the JBNQA, the KEAC must hold at least four meetings annually. Between April 1, 2015, and March 31, 2016, meetings were held as indicated below:

144 th meeting	145 th meeting	146 th meeting	147 th meeting
<u>Dates</u>			
June 3-4, 2015	September 21-24, 2015	December 3-4, 2015	March 9-11, 2016
<u>Place</u>			
Quebec City	Kangiqsualujjuaq	Quebec City	Kuujuaq
<u>Parties and attendance</u>			
KRG: 2	KRG: 2	KRG: 2	KRG: 1
Québec: 3	Québec: 3	Québec: 3	Québec: 3
Canada: 2	Canada: 2	Canada: 3	Canada: 3
<u>Guests</u>			
	N. Bhiry, CEN C. Barnard, CEN	C. Ouellet, MDDELCC	M. Lemire, CIHCE J.M. Seguin, Makivik Corporation C. Brind'Amour-Côté, NMEF

In addition to these meetings, two conference calls were held on the following dates:

<u>Dates</u>	
May 7, 2015	January 11, 2016
<u>Parties and attendance</u>	
KRG: 2	KRG: 2
Québec: 3	Québec: 3
Canada: 2	Canada: 2

Communications

Website



Over the course of the year, the KEAC worked on the preparation of its new website (www.keac-ccek.ca) in Inuktitut, English and French. The new site will provide a more user-friendly interface and facilitate access to various published documents, including annual reports, meeting minutes, briefs and position papers prepared by the KEAC. As well, information on the environmental and social impact assessment and review procedure in Nunavik will be posted on the site.

Makivik Magazine Articles

In 2015–2016, the KEAC continued publishing articles in the “Green Corner” column of *Makivik Magazine* to improve awareness among Nunavik residents of different environmental issues and initiatives, as well as related best practices. Articles published this year covered community environmental initiatives in Nunavik (Issue 105), the *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Products by Enterprises* and related pilot projects in Nunavik (Issue 106), garbage left on the land (Issue 107), and the public consultations on issues related to the uranium industry in Québec (Issue 108).

Sectors of Activity

Environmental Assessment in Nunavik

Green Paper on the Modernization of the Environmental Authorization Regime under the *Environment Quality Act*

In June 2015, the MDDELCC tabled before the Québec National Assembly the green paper on the modernization of the environmental authorization regime under the *Environment Quality Act*. In September 2015, the KEAC presented a position paper to the Committee on Transportation and the Environment, which is responsible for studying the green paper. In its position paper, the KEAC pointed out that the proposed revision of the *Environment Quality Act* does not apply to Chapter II of the Act, which deals with the territory covered under the JBNQA. As well, the KEAC recalled that the environmental authorization regime applicable in the north also requires updating and not a few improvements, in particular concerning strategic environmental assessment. The KEAC furthermore pointed out that some of the amendments proposed in the green paper will nonetheless apply in Nunavik, such as sections 22, 31 and 48 of the Act. Finally, the KEAC argued in its position paper that the legislative amendments should be implemented without modifying the rules for the environmental and social impact assessment and review procedure under Section 23 of the JBNQA.

During the consultations conducted by the Committee on Transportation and the Environment, the Minister of the MDDELCC expressed openness to modernizing the environmental authorization regime for the north in cooperation with the responsible stakeholders. In a letter transmitted to the Minister of the MDDELCC in November 2015, the KEAC indicated its interest in taking part in dialogue to strengthen the environmental and social impact assessment and

review procedure for Nunavik. The KEAC received a response from the deputy minister of the MDDELCC in March 2016. In the letter, the deputy minister recognized the importance of strengthening the environmental and social protection regime in Nunavik through the modernization of the assessment and authorization procedure as well as the streamlining of administrative aspects of its application. The deputy minister at the same time encouraged the members to share their comments on this matter.

Revision of the Schedules of Section 23 of the JBNQA

In 2009, the KEAC took steps to launch a revision of Section 23 of the JBNQA, which establishes an environmental and social impact assessment and review procedure. The appendices of this section identify projects that are automatically subject to and exempt from assessment. The KEAC transmitted to the concerned parties (the KRG, the Makivik Corporation, as well as the provincial and federal administrators) its position paper on the strengthening of the environmental and social impact assessment and review procedure in Nunavik. The paper contains three main recommendations: 1) update the contents of schedules 1 and 2; 2) revise the environmental and social impact assessment and review procedure in particular to modernize the information and public participation stages; 3) carry out a revision of the regime in order to introduce strategic environmental assessment.

In 2015–2016, the KEAC continued to ensure follow-up to its recommendations. It in particular reiterated that the revision of the schedules is an important issue for Nunavik. The JBNQA provides for the regular updating and amendment of the schedules with the mutual consent of the parties (paragraphs 23.3.12 and 23.3.13). The *Environment Quality Act*, which reproduces the provisions of Section 23 of the JBNQA, also provides for the revision of the schedules (section 153). The KEAC believes that the revision of schedules 1 and 2 should be a priority for all the concerned parties. In 2015–2016, a working group composed of the MDDELCC, the KRG and the Makivik Corporation held meetings for this purpose.

Working Group on Public Participation – MDDELCC

Improved public participation, transparency and access to information are KEAC priorities clearly indicated in the organization's 2009 position paper on the strengthening of the environmental and social impact assessment and review procedure in Nunavik. In 2010, the provincial administrator created a working group including a few KEAC members and representatives of the KRG, the KEQC and the MDDELCC. The KEAC believes strongly that the actions proposed by the working group in 2012 to modernize related practices should be implemented swiftly. The working group met in June 2015 and members of the KEAC subcommittee were present to make their recommendations.

In 2015, the KEQC launched a new website, which was reviewed by the KEAC at its 144th meeting. In particular, the website hosts a projects registry with project descriptions, impact studies, as well as information on the progress of project reviews. The KEAC would like to continue this process of modernizing public information and consultation mechanisms undertaken with the MDDELCC working group and for more meetings to be organized.

Awareness Building and Information regarding Environmental Assessment Procedures

In order to foster understanding among residents of the environmental assessment procedures applicable in Nunavik as well as their participation in public consultations, the KEAC organized in February 2014 with a consulting firm specializing in this field simplified training on the procedures, impact assessment and Inuit participation.

Following up on this pilot project, the KEAC focused in 2015–2016 on the preparation of a guide on the four environmental assessment procedures that could apply to development projects in Nunavik. The KEAC intends to complete this work in the coming year and would like the guide to be used as a reference document at future training sessions.

Assessment of the Social Impacts of Development Projects

In 2015–2016, the KEAC continued to examine social impact analysis conducted under development projects submitted to environmental assessment procedures applicable in Nunavik. The goal is to compare the four assessment procedures

and identify the strengths and weaknesses of each. At the 146th meeting of the KEAC, an MDDELCC sociologist discussed social impacts and social acceptability in relation to development projects in Québec.

KEQC Secretariat

In July 2015, the KEAC transmitted a letter to the MDDELCC outlining the importance of maintaining independence between the review bodies established under Section 23 of the JBNQA in order to strengthen the credibility of the environmental assessment process as a whole. According to the KEAC, it is also important that the KEQC secretariat continue to be based in Nunavik so as to maintain access and facilitate communications between the KEQC and Nunavik residents, as well as community and regional organizations. By being based in Nunavik, the secretariat is able to provide necessary support to KEQC members during review and decision-making processes. In October 2015, the KEQC secretariat temporarily relocated to the offices of the MDDELCC in Quebec City.

Mining Sector

Development of the Uranium Industry in Québec

In March 2014, the Gouvernement du Québec gave the BAPE a mandate to investigate and hold public hearings on the uranium industry in Québec. As the mandate covered the entire province, including the territories governed by the JBNQA and the *Northeastern Québec Agreement*, the government directed the BAPE to work with the KEAC and the JBACE to carry out the one-year mandate in the territories covered by these agreements. Following public hearings conducted under the mandate, the three organizations drafted a joint report that was included in the BAPE's consolidated report for all the regions of Québec. The joint report is contained in Section 13 of the consolidated report. It was translated into Inuktitut, Cree and English. In July 2015, the MDDELCC released the report concerning the investigation and public hearings on the uranium industry in Québec prepared by the BAPE. Afterwards, the KEAC produced a review of its activities under the mandate. The purpose of the review was to identify the strengths and weaknesses of the joint process involving the BAPE and the KEAC. The review was transmitted to the MDDELCC, the BAPE and the JBACE.

Mining Activities on Category I and Adjacent Lands

In 2015–2016, the KEAC continued to focus attention on the authorization regimes applicable to mineral exploration and mining activities that could take place on Category I and adjacent lands, in particular due to the stated interest of the Gouvernement du Québec to develop the north and mining company claims near some communities. The members continued to discuss the scope of provisions under Section 7 of the JBNQA regarding mineral exploration activities in these areas and whether or not they are subject to the environmental and social impact assessment and review procedure established under Section 23 of the JBNQA.

In a letter to the deputy minister of the MDDELCC in 2014, the KEAC requested to be informed about how the MDDELCC deals with mineral exploration projects on Category I and adjacent lands and how it implements the applicable provisions of the JBNQA. In the KEAC's opinion, the provisions of Section 7 of the JBNQA are extremely important with regards to the upstream participation of communities in mining development activities. The KEAC received a response from the deputy minister of the MDDELCC in December 2015 outlining his interpretation of the provisions.

Modification of the *Regulation on Mineral Substances other than Petroleum, Natural Gas and Brine*

In June 2015, a letter was transmitted to the Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (energy and natural resources, MERN) regarding the members' comments and observations on the draft *Regulation to modify the Regulation on Mineral Substances other than Petroleum, Natural Gas and Brine*. In the KEAC's opinion, although several proposed amendments would improve the regulation, changes to the draft regulation are needed to more explicitly state the legal specifics applicable to mining activities in Nunavik pursuant to the JBNQA.

Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector

At its 147th meeting, the KEAC reviewed the draft Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector prepared by the MERN. In March 2016, the environmental analyst attended a meeting at which the MERN, the KRG, the Makivik Corporation and the KEAC discussed the objectives of government bodies with respect to actions to be taken at each stage of a mineral exploration and mining projects. The MERN intends to conduct consultations with Aboriginal communities and Quebecers before releasing a final policy in the fall of 2016.

Hopes Advance Mining Project – Oceanic Iron Ore Corp

In 2015–2016, the KEAC reiterated its request to meet with the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) regarding the application of federal environmental assessment procedures for existing mining projects in Nunavik. The KEAC is concerned about inconsistencies in the application of federal environmental assessment procedures for mining projects, as well as their consequences on the natural and social environments. The KEAC is seeking to understand the decision of the federal administrator to subject the Hopes Advance mining project (Aupaluk region) to the environmental assessment procedure established under the *Canadian Environmental Assessment Act* and not to the federal procedure established under Section 23 of the JBNQA. Secondly, the KEAC is seeking to understand why the CEAA applied two different environmental assessment procedures to two similar projects, i.e. the Hopes Advance mining project by the Oceanic Iron Ore Corp and the Nunavik Nickel mining project by Canadian Royalties Inc., which both involve the construction of a mine and port infrastructure.

In November 2015, the KEAC contacted both the MDDELCC and the CEAA regarding the validity period of federal and provincial directives applicable to the project's impact studies. According to the MDDELCC, the provincial directive expired in September 2015 and the project proponent was contacted in this regards. According to the CEAA, the federal directive has no deadline or validity period. Moreover, it appeared that the project proponent intended to submit a project impact assessment in December 2016.

Nunavik Nickel Mining Project – Canadian Royalties Inc.

In April 2015, the KEAC transmitted a letter to the CEAA regarding the administrative documentation used for the approval of the Nunavik Nickel marine infrastructure project at Deception Bay, further to the implementation of the environmental and social impact assessment and review procedure established under Section 23 of the JBNQA. The KEAC considered that several aspects of the documentation should be enhanced, in particular to provide some clarifications. In its response, the CEAA acknowledged the relevancy of the KEAC concerns and indicated its willingness to discuss these further.

Rehabilitation of the Asbestos Hill Mining Site – Asbestos Corporation Ltd.

The Asbestos Hill mining site belonging to the Asbestos Corporation Ltd. was operational from 1972 to 1984. Despite rehabilitation measures carried out at the site in the past, Nunavik communities remain concerned regarding the level of contamination surrounding the site. In this context, the KEAC submitted to the MDDELCC in June 2015 a request for access to information concerning the site and its current state. The KEAC received the requested documents in January 2016 and a summary presentation was made at the 147th meeting. The members are continuing discussions on the next steps to take in this file.

Mining Development Symposium

The executive secretary attended the 2015 edition of the mining development symposium hosted in Kuujuaq in April. He subsequently updated the members on current mining activities in Nunavik, particularly regarding exploitation projects. As well, a summary of current mining activities was presented by the Makivik Corporation at the 147th meeting of the KEAC. In particular, the topics covered included the rare earth elements mining project planned by Quest Rare Minerals on the border between Québec and Labrador as well as the multiple environmental assessment procedures applicable to this project.

Clean-Up of Abandoned Mineral Exploration Sites in Nunavik

In 2015–2016, the KEAC continued to monitor the implementation of the project to clean up abandoned mineral exploration sites in Nunavik. According to the project coordinator, 16 of the 18 sites requiring major work and 25 of the 27 sites requiring intermediate work have been cleaned up since the beginning of the project in 2005. Clean-up activities are planned to continue until 2017 at the remaining sites requiring both major and intermediate clean-up work.

Land Planning and Occupancy

Abandoned Outfitting Camps

In 2015–2016, the KEAC continued to monitor abandoned outfitting and other camps in Nunavik. In May 2015, it transmitted a letter to the Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (forests, wildlife and parks, MFFP) requesting information on a working group that had been created to discuss solutions regarding this issue. The KEAC was informed that the working group had held meetings but that the work was progressing slowly and that the MFFP was analyzing the situation to develop a clearer understanding. In November 2015, the KEAC transmitted a second invitation to the MFFP requesting a presentation on this topic.

Residual and Hazardous Materials

Hazardous Materials Management

In 2015–2016, the KEAC undertook to update the three guides concerning hazardous materials management in Nunavik, previously published in 2008. The guides provide general and technical information concerning the characteristics, handling, storage and proper management of hazardous waste and materials in Nunavik, as well as methods for responding to spills and remediating contaminated sites. The KEAC also plans to distribute the guides to the communities and regional organizations by the summer of 2016.

Residual Materials Management in Nunavik

Since 2010, the KEAC has monitored the preparation by the KRG of the *Nunavik Residual Materials Management Plan*. The plan was approved by the MDDELCC in July 2015. A series of pilot projects are planned over the coming five years to assess various residual materials treatment methods adapted to Nunavik. The members continued discussions concerning the KEAC's possible involvement in some of these pilot projects.

In October 2015, the executive secretary accompanied MDDELCC regional office staff during an annual inspection tour of several villages in Nunavik. Inspections focused primarily on borrow pit and quarry sites. The visits provided the executive secretary with an opportunity to speak with community representatives regarding the KEAC mandate as well as to discuss their environmental concerns.

At their 146th meeting, the members were informed that the Chaire en éco-conseil at the Université de Québec à Chicoutimi had recently received funding from the Gouvernement du Québec under its 2011–2016 residual materials management policy to develop management techniques for residual materials in the north. In February 2016, the KEAC transmitted a letter to the Chaire en éco-conseil to invite a representative to make a presentation at a future meeting.

Extended Producer Responsibility

At the 146th meeting of the KEAC, the members were updated on the residual materials collection pilot projects carried out in the fall of 2015 in Kuujuarapik, Salluit and Kuujuaq that follow up on extended producer responsibility. Products collected included electronics, paint, batteries, fluorescent tubes and compact fluorescent lamps, as well as used oil, antifreeze, solvents and used oil filters. A specialized technician and the KRG environmental specialist provided both support and training for community representatives. A final report, including the volumes of residual materials collected, was presented at the 147th meeting of the KEAC.

Mid-Canada Line Clean-Up Project

For the purpose of undertaking a third and final phase of clean-up at Mid-Canada Line sites, a network of Doppler radar and supply stations stretching along the 55th parallel in Canada, the KEAC transmitted in 2012 to the federal and provincial administrators under the JBNQA a position paper containing a summary of the clean-up project as well as several recommendations concerning the next phase of work. In 2015–2016, the KEAC continued to make representations to the MDDELCC, the KRG, the federal administrator and the Department of National Defence for an agreement between the parties to enable the complete rehabilitation of the sites. Environmental protection and improved public safety for the users of the territory remain KEAC concerns.

At the 146th meeting of the KEAC, the members were informed that the characterization study for the Pointe Louis XIV site, located south of the 55th parallel, is now complete and they requested a copy of the report from the MDDELCC.

Drinking Water

Since 2007, the KEAC has focused efforts on mobilizing stakeholders regarding the issue of water quality in residential drinking water tanks in Nunavik. Correspondence with the Société d'habitation du Québec (housing) regarding the environmental and social challenges posed by the inadequate cleaning of drinking water tanks led to an initiative by the Kativik Municipal Housing Bureau to implement a drinking water tank maintenance program and related pilot projects in Nunavik communities. In 2015–2016, the KEAC was informed that the cleaning program had been completed in all 14 communities and that a second round of cleaning was being considered for the future.

At the 147th meeting of the KEAC, Melanie Lemire of the Centre for Inuit Health and Changing Environments (CIHCE) at Université Laval provided the members with an overview of the 2017 Qanuillirpitaa Health Survey, which will collect data on the physical and psychosocial health of Nunavik residents. The survey will also collect information on lifestyles and living environments. The KEAC recommended to Ms. Lemire that the research component on nutrition should document drinking water quality and its impacts on residents.

Parks and Protected Areas in Nunavik

In 2015–2016, the KEAC continued to monitor the development of parks and protected areas in the region, including the newly created Parc national Ulittaniujalik, the proposed Kovic River protected area, the national park projects Cap-Wolstenholm and Baie-aux-Feuilles, as well as the proposal to incorporate Douglas Harbour into Parc national des Pingualuit.

Financial Statement

The KEAC is subsidized equally by the Gouvernement du Québec and the Government of Canada. According to an administrative agreement concerning the maintenance and operation of the KEAC secretariat, signed in 2005 between the MDDELCC and the KEAC, the MDDELCC transmits the annual subsidy (which is to say the amounts provided by the provincial and federal governments) to the KEAC in April. A summary of the financial statements for 2015–2016 appears on the following page.

Financial Statements¹

April 1, 2015, to March 31, 2016

	SCHEDULE A	
	2016	2015
	\$	\$
OPERATING AND ADMINISTRATIVE EXPENSES		
Salaries and fringe benefits	107,902	99,144
Accounting services	14,689	11,805
Publications, guides and posters	26,566	
Consulting fees Housing rental	32,216	46,356
Insurance	3,088	3,188
Legal fees	3,600	
Office and space rental	24,439	20,530
Office supplies	164	300
Permits, licences and registrations	349	582
Telecommunications	2,836	13,425
Other	253	2,396
	216,102	197,726
	SCHEDULE B	
	2016	2015
	\$	\$
ANNUAL GENERAL MEETING		
Annual Report	6,832	6,532
Food	2,508	1,064
Translation services	35,278	16,636
Travel and accommodations	46,021	50,943
	90,639	75,175
	SCHEDULE C	
	2016	2015
	\$	\$
URANIUM CONSULTATIONS		
Salaries and fringe benefits		8,411
Consulting fees		16,303
Meetings – Food		841
Telecommunications		3,514
Translation services		1,723
Travel and accommodations		22,934
Other		596
	–	54,322

¹ The auditors' report prepared by Raymond, Chabot, Grant, Thornton comptables agréés inc. may be consulted at the office of the KEAC secretariat.

